

COMMUNE DE ST MALON SUR MEL

14 rue St Jean des Landes – 35750 SAINT MALON SUR MEL
Tél. : 02.99.07.57.22 - Email : mairie.st.malon.sur.mel@wanadoo.fr

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 SEPTEMBRE 2019

Date de convocation : 10 septembre 2019

Conseillers en exercice : 14

Présents : 9

Votants : 10

L'an deux mil dix-neuf, le dix septembre, à vingt heures trente-cinq minutes,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de M. Gilles LE MÉTAYER, Maire.

Étaient présents : M. André DELAROCHE, M. Joël LORAND, Mme Brigitte PIERRARD, adjoints.
Et les conseillers suivants : Mme Marie-France AQUET, M. Pierre BASTARDIE, , Mme Sonia HUBY, Mme Isabelle LE GOUEVEC, M. Fabien ZETTEL.

Assistait également à la réunion, Mme Angélique LÉVEILLÉ, secrétaire de mairie.

Absents : M. Bernard DAUGAN, M. Hervé DREUSLIN, M. Bruno LESAIGE, M. Aurélien GENAITAY et Mme Erell LISSILLOUR.

Procuration : Bernard DAUGAN à Joël LORAND et Hervé DREUSLIN à Sonia HUBY.

Secrétaire de séance : Mme Brigitte PIERRARD.

2019-09-20/09 – FDSEA : TRANSPARENCE SUR L'ORIGINE GÉOGRAPHIQUE DE L'ALIMENTATION

Monsieur le Maire présente la demande de la FDSEA concernant le soutien de la commune à l'agriculture bretonne et française, dans la mesure où l'agriculture et l'agroalimentaire sont le socle de l'économie de la région Bretagne.

Cette demande fait suite au dernier sondage d'opinion Way sur l'alimentation des Français qui révèle que 67% des Français font confiance aux aliments dont l'origine France est garantie. Cette confiance est équivalente aux produits sous label mais supérieure aux aliments issus de l'agriculture biologique. Ce même sondage montre que l'origine géographique du produit est la 2^{ème} information la plus importante après le prix.

La récente loi Alimentation entrée en vigueur le 1^{er} novembre 2018 fixe un objectif de 50 % de produits locaux, bio et de qualité dans la restauration collective publique d'ici le 1^{er} janvier 2022.

La France a obtenu le 1^{er} janvier 2017 et pour une durée de 2 ans une dérogation expérimentale au droit européen de la concurrence afin de rendre obligatoire sur le territoire français l'étiquetage de l'origine du lait, du lait incorporé dans des produits laitiers et des viandes utilisées comme ingrédients dans des produits transformés. Cette expérimentation a été renouvelée jusqu'au 31 mars 2020.

Pour permettre de faire évoluer la réglementation européenne et donner à tous les consommateurs européens la transparence sur l'origine géographique de leur alimentation qu'ils demandent, une initiative européenne des citoyens a été lancée en octobre 2018.

La règle est de rassembler 1 million de signatures, issues de 7 pays différents, en 1 an pour demander à la Commission de prévoir l'obligation de déclarer l'origine pour tous les produits afin d'éviter les fraudes, protéger la santé publique et garantir les droits des consommateurs à être correctement informés.

Un site web a été mis en place pour recueillir l'ensemble des signatures des citoyens européens désireux de plus de transparence sur l'origine de leur alimentation.

Après lecture, les conseillers municipaux sont invités à échanger sur la demande de soutien à l'agriculture bretonne et française.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- EXPRIME son soutien à l'agriculture bretonne et française.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Gilles Le Métayer

A handwritten signature in black ink is written over a red circular stamp. The stamp contains the text "MAIRIE DE ST-MALO-SAINTE-GILLES" around the perimeter and a central emblem featuring a figure on horseback. The signature is a complex, cursive scribble.